



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 Mars 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le Lundi 29 Mars à 19 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'espace << Terre de Sel >>, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 19 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mme Isabelle DELAPRE, Mme Sandra GAUVRIT et M. Dominique GUILLEMARD, adjoints,
MM. Dominique GUYON, Bénédicte ROLLAND, Jean-Marie CHASSÉ, Habib CHEHADE et
Farid BELLOUMOU, Mmes Marie MORDACCI, Martine ROYER, Joëlle CHAIGNEAU-
GAUCH, Martine POINGT, Martine GIRARD, Nathalie GIVELET et Rachel JALLAT,
Conseillers Municipaux.

Absent- Excusée : M. Willy BLANCHARD ayant donné pouvoir à Mme Sandra GAUVRIT
M. Mickaël YVON

Absent : M. Serge LANDAIS

Mme Sandra GAUVRIT a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis de la Commission des « Finances »,
 - a tout d'abord adopté sans observation le procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2021 (secrétaire de séance : Serge LANDAIS)
 - a validé, à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour sur proposition de M. le Maire (le rapport d'analyse des offres relatif aux travaux de restauration des vitraux de verre et réseaux de ciment armé de l'église Saint Louis a été transmis le 26 mars 2021 par le maître d'œuvre. Pour ne pas retarder les travaux, il a été proposé au conseil municipal d'ajouter, à l'ordre du jour, le point : Travaux de restauration des vitraux en pavés de verre et réseaux de ciment armé de l'église Saint Louis.
 - a ensuite pris les décisions suivantes :

2021-76 Fiscalité directe locale – vote des taux 2021

Donnée essentielle du budget, le vote des taux est proposé avant le vote de celui-ci.
 Il est proposé de voter les taux suivants :

	2021		TAUX VOTES 2021
	Taux départemental	Taux communal	
Taxe foncier bâti	16,52 %	15,10 %	31,62 %
Taxe foncier non bâti		45,90 %	45,90 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'une imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de Finances. Pour 2021, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,2 %.
 Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré à l'unanimité

- **Vote** les taux d'imposition pour l'année 2021 conformément au tableau ci-dessus.

2020_77 Budget principal de la Commune : adoption du Budget Primitif 2021 (BP 2021)

Comme le précise le Statut de l'Elu, le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local, obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Ainsi avant la présentation du Budget Primitif 2021, le Maire présente aux élus du conseil municipal l'état des indemnités des élus.

Le projet de budget 2021 intègre toutes les volontés municipales et les données financières qui en résultent.

Ainsi, la municipalité a souhaité mettre l'accent sur une politique d'investissement tournée sur :

- La requalification urbaine du centre bourg, intégrant à la fois une dimension qualitative des espaces publics et leur valorisation paysagère et environnementale
- Des travaux d'extension de la mairie et de démolition/reconstruction du Cabornon
- Le lancement de la 1^{ère} phase de restauration de l'église, qui a pour objet l'intervention sur les vitraux d'art
- La réalisation du skate park/pump track
- La finalisation des travaux de la salle de sports de la Parée Bernard
- Un budget alloué pour l'acquisition d'œuvres d'art

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du projet de Budget Primitif 2021.

Fonctionnement	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul sections
Dépenses	5 262 631,13 €	/	/	5 262 631,13 €
Recettes	3 490 067,00 €	/	1 772 564,13 €	5 262 631,13 €
Investissement	Opérations de	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul sections

	l'exercice			
Dépenses	2 086 201,13 €	1 130 274,00 €	255 031,07	3 471 506,20 €
Recettes	3 079 321,20 €	392 185,00 €		3 471 506,20 €

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le Budget Primitif 2021, budget principal de la commune, par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement, pour un montant global de 8 734 137,33 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A l'appui d'un diaporama présenté en séance, le Maire a détaillé le Budget Primitif 2021 tant en section de fonctionnement que d'investissement. Les évolutions ont été présentées et expliquées.

Les charges à caractère général intègrent, en 2021, les efforts qui seront faits sur l'entretien des bâtiments communaux, des frais d'étude (toiletage de l'adressage en lien avec le déploiement de la fibre, accompagnement des services...).

Les charges de personnel 2021 prévoient le recrutement de deux médecins salariés à compter d'octobre 2021, ainsi que d'une secrétaire médicale. Ces recrutements n'ont pas encore été lancés.

Le chapitre 65 intègre les déficits deux budgets annexes (lotissements du Marais et de la Francinière).

Le Maire explique que les services ont essayé de prévoir toutes les dépenses identifiées à ce jour, tout en étant prudents quant aux recettes, toutes les données n'ayant pas été reçues (notamment les dotations de l'Etat).

2021_78 Budget annexe « Lotissement Le Marais » : adoption du budget primitif 2020

Le projet de budget 2021 intègre toutes les volontés municipales et les données financières qui en résultent.

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du projet de budget annexe du lotissement du Marais.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
002 Résultat de fonctionnement reporté	41 419,18	41 419,18	41 419,83
65 Autres charges de gestion courante	10,00	0,65	9,35
65888 Autres charges diverses de gestion courante	10,00	0,65	9,35
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 339,54	0,00	51 339,54
7133-042 Variations des en-cours de prod. de biens	51 339,54		51 339,54
TOTAL	92 768,72	41 419,83	92 768,72

FONCTIONNEMENT - RECETTES	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
70 Produits services, domaine et ventes div	44 871,27	0,00	44 871,27
7015 Vente de terrains aménagés	44 871,27		44 871,27
75 Autres produits de gestion courante	47 897,45	0,00	47 897,45
7552 Prise en charge du déficit du budget annexe part le budget principal	47 887,45		47 887,45
7588 Autres produits divers de gestion courante	10,00		10,00
TOTAL	92 768,72	0,00	92 768,72

INVESTISSEMENT - DEPENSES	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
001 Solde d'exécution de la section d'inv. Reporté	51 339,54	51 339,54	51 339,54
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
TOTAL	51 339,54	51 339,54	51 339,54

INVESTISSEMENT - RECETTES	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 339,54	0,00	51 339,54
3351-040 Terrains	28 188,67		28 188,67
3354-040 Etudes et prestations de services	3 100,86		3 100,86
3355-040 Travaux	17 803,50		17 803,50
33581-040 Frais accessoires	115,60		115,60
33586-040 Frais financiers	2 130,91		2 130,91
TOTAL	51 339,54	0,00	51 339,54

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de budget primitif 2021, concernant le budget annexe du lotissement « le Marais », par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement, pour un montant global de 144 108,26 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Maire précise qu'il n'y a plus qu'une parcelle à vendre. Il espère que ce budget sera soldé l'année prochaine.

2021_79 Budget annexe « Lotissement La Francinière » : adoption du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 intègre toutes les volontés municipales et les données financières qui en résultent.

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du projet de budget annexe du lotissement de la « Francinière ».

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
011 Charges à caractère général	622 200,00	458 944,30	167 683,00
6015 Terrains à aménager	75 000,00	73 396,84	1 507,00
6045 Achats études, prestations de services	25 000,00	11 194,72	17 000,00
605 Achats de matériel, équipt et travaux	522 000,00	374 352,74	148 000,00
627 Services bancaires et assimilés	200,00		
63513 Autres impôts locaux	0,00		1 176,00
65 Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00
65888 Autres charges diverses de gestion courantes	10,00		10,00
66 Charges financières	1 000,00	0,00	0,00
66111 Intérêts des emprunts	1 000,00		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 553,66	159 553,66	614 784,24
7133-042 Variations des en-cours de prod. de biens	159 553,66	159 553,66	614 784,24
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	1 200,00	0,00	1 176,00
608-043 Frais accessoires sur terrains en cours d'amgt	1 200,00		1 176,00
TOTAL	783 963,66	618 497,96	783 653,24

FONCTIONNEMENT - RECETTES	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
002 excédent reporté	0,50	0,50	2,17
70 Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	684 090,07
7015 Vente de terrains aménagés	0,00		684 090,07
75 Autres produits de gestion courante	9,50	3 715,39	98 385,00
7552 Prise en charge du déficit du budget annexe part le budget principal	0,00		98 140,00
7588 Autres produits divers de gestion courant	9,50	3 715,39	245,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	782 753,66	614 784,24	0,00
7133-042 Variations des en-cours de prod. de biens	782 753,66	614 784,24	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	1 200,00	0,00	1 176,00
796-043 Transfert de charges financières	1 200,00		1 176,00
TOTAL	783 963,66	618 500,13	783 653,24
Résultat de clôture		2,17	0,00

INVESTISSEMENT - DEPENSES	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
001 Solde d'exécution de la section d'inv. Reporté	159 553,66	159 553,66	614 784,24
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	782 753,66	614 784,24	0,00
3351-040 Terrains	173 209,12	171 605,96	
3354-040 Etudes et prestations de services	70 319,47	56 514,19	
3355-040 Travaux	537 800,46	386 439,48	
33581-040 Frais accessoires	424,61	224,61	
33586-040 Frais financiers	1 000,00		
TOTAL	942 307,32	774 337,90	614 784,24

INVESTISSEMENT - RECETTES	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
16 Emprunts et dettes assimilées	782 753,66	0,00	0,00
1641 Emprunts	782 753,66		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 553,66	159 553,66	614 784,24
3351-040 Terrains	98 209,12	98 209,12	171 605,96
3354-040 Etudes et prestations de services	45 319,47	45 319,47	56 514,19
3355-040 Travaux	15 800,46	15 800,46	386 439,48
33581-040 Frais accessoires	224,61	224,61	224,61
TOTAL	942 307,32	159 553,66	614 784,24

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de budget primitif 2021, concernant le budget annexe de la « Francinière », par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour un montant global de 1 398 437,48 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2021_80 Octroi de subventions au profit de divers organismes et associations exercice 2021

La commune de La Barre de Monts soutient chaque année le fonctionnement des associations dont l'activité participe directement et pleinement à l'animation et à la vie de la commune, dans le domaine social ou dans celui de l'enfance et de la jeunesse.

Pour l'année 2021, il est proposé l'octroi des subventions suivant le tableau ci-dessous (sur le principe de la reconduction des aides octroyées en 2020) :

ORGANISMES	Subventions 2021
ADMR	9 591,13 €
Association Culturelle Fromentine	10 000,00 €
CFA-MER St Gilles Croix de Vie	120,00 €
"Les Amis de la Santé" (comité Vendée)	50,00 €
Restaurants du Cœur - La Roche/Yon	50,00 €
Banque Alimentaire de Vendée -La Roche/Yon	50,00 €
Le Souvenir Français - St Jean de Monts -	50,00 €
Secours Populaire Français (Comité de La Roche sur Yon)	50,00 €
Papillons Blancs de vendée -ADAPEI-	50,00 €
La Croix d'Or - Section de Beauvoir-sur-Mer	50,00 €
UDAF 85	50,00 €
Croix Rouge Française (Unité Locale de Challans)	50,00 €
Secours Catholique de Vendée	50,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Beauvoir sur Mer	50,00 €
TOTAL GENERAL	20 261,13 €

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décidé d'octroyer** comme précisé dans le tableau ci-dessus les subventions aux associations et organismes pour l'année 2021
- **Autorise** M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sandra GAUVRIT s'interroge que le montant octroyé à l'association culturelle et souhaiterait qu'une lise à plat soit effectuée, notamment en lien avec l'investissement consacré par la commune aux équipements scéniques dans la salle de sports de la Parée Bernard.

2020_81 Demande de subvention auprès du Département pour la restauration des registres d'Etat Civil

La commune a l'obligation de tenir et de conserver en bon état ses registres d'état-civil. Certains de ces registres présentant des marques avancées de dégradation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'engager leur restauration et de confier cette prestation aux Ateliers BENOIST Claude (Maître artisan installé à MENIGOUTE dans les DEUX-SEVRES).

Le coût de cette restauration s'élève à 1 664,40 € TTC pour la restauration de 3 registres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Département dans le cadre de son programme de restauration des archives communales.

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de confier la restauration des registres d'état-civil de la commune aux Ateliers BENOIST Claude pour un coût global de 1 664,40 € TTC,
- **Décide de solliciter** auprès du Conseil Départemental de la Vendée une subvention correspondant à 30 % du montant HT de cette dépense,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer,
- **Impute** les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits qui seront ouverts sur le budget primitif exercice 2021.

2020_82 Travaux de sécurisation– signalisation horizontale- de l'entrée de la commune (Pont Neuf) de la Barre de Monts : demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2021 auprès du Département de la Vendée

En vertu de l'article L.2334-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière, en proportion des amendes dressées sur leur territoire.

Les attributions revenant aux communes et groupements de communes de plus de 10 000 habitants éligibles dans les conditions prévus aux article R. 2334-10 et R. 2334-11 du CGCT leur sont versées directement.

Les communes et groupements de moins de 10 000 habitants perçoivent une fraction du produit des amendes de police à travers une enveloppe départementale.

En application de l'article R. 2334-12 du CGCT, les sommes allouées aux communes et aux groupements doivent être utilisées au financement des opérations liées aux transports en commun ou à la circulation routière.

Des travaux de sécurisation routière de l'entrée de la commune (Pont Neuf) sont envisagés : signalisation horizontale notamment la réalisation de bandes rugueuses qui ont pour objectif de mobiliser la vigilance du conducteur et de l'inciter à ralentir.

Ces travaux devraient permettre de ralentir la vitesse à l'entrée de la commune et ainsi de contribuer à la sécurisation routière du secteur.

Il est dès lors proposé de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération estimée à 20 000 € HT.

Cette aide s'élève à 20% d'un montant maximum de travaux de 50 000€ HT, soit 10 000€.

Le plan de financement prévisionnel est établi de la manière suivante :

Financeurs	Montant (HT)
Département de la Vendée (amendes de police)	4 000 €
Commune de la Barre de Monts	16 000 €
TOTAL	20 000 €

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide de solliciter** auprès du Conseil Départemental de la Vendée une subvention au titre des amendes de police 2021 pour un montant de 4 000 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer,
- **Impute** les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits qui seront ouverts sur le budget primitif exercice 2021.

D. GUYON explique que le projet a été étudié avec la communauté de communes. Il s'agit de prévoir des aménagements pour sécuriser l'entrée Nord de la commune, en ralentissant la vitesse des véhicules. Des bandes en résine seront ainsi réalisées.

Il est aussi envisagé de décaler de 50 m le panneau d'entrée de bourg et de refaire un passage piétons (au niveau de l'arrêt de car).

Une réflexion est aussi engagée pour la mise en place d'un système lumineux de détection des

piétons.

Pour le Maire, le site du Pont Neuf est un site exceptionnel qu'il est nécessaire de préserver de toute pollution, lumineuse notamment. L'effet des bandes rugueuses sera analysé et s'il ne s'avère pas suffisant, d'autres dispositifs pourront être étudiés.

S. GAUVRIT souhaite savoir quand les travaux seront réalisés.

D. GUYON répond qu'ils sont prévus le plus rapidement possible. Un point avec la communauté de communes sera prochainement organisé.

I.DELAPRE s'interroge quant à la continuité de la piste cyclable.

D. GUYON confirme qu'il manquera un petit tronçon.

Le Maire précise que la commune a déjà perçu en 2020 une subvention au titre des amendes d

2020_83 Travaux communaux - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport / Délégation Régionale Académique à la Jeunesse pour les travaux de réalisation d'un skate park – Commune de la Barre de Monts

Par délibération n°2020-49, le conseil municipal de la Barre de Monts a décidé de confier à la SARL ATELIER 360° d'HERIC (44810) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à l'étude de programmation pour l'aménagement d'un skate park paysager pour un montant de 19 800 € TTC.

Initié par le Conseil Municipal des Jeunes, le projet de Skate park sera réalisé entre l'école publique et la Route de Saint-Jean-de-Monts.

Ce terrain communal, actuellement entretenu par des chèvres, présente plusieurs avantages : il est visible de la route et il se situe à proximité d'un arrêt de bus, permettant aux jeunes des communes environnantes de venir en bus pratiquer leur sport de glisse préféré.

Une concertation, dans le cadre d'une démarche participative, auprès des jeunes, a été menée.

Il en est ressorti un souhait de parc accessible à tous

- facile d'accès
- avec un espace de street facile
- un pumtrack
- une agora

Aussi le bureau d'étude retenu, Atelier 360°, a proposé de décliner plusieurs espaces sur l'emprise du projet, qu'ils soient de pratique sportive, de promenade, ou à but associatif et événementiel. Il s'agit de créer un vrai espace intergénérationnel où il fera aussi bon se promener, discuter, pratiquer...

Les différents espaces prévus sont :

- Un espace « débutants » permettant de s'initier à la pratique sur des courbes et quelques équipements types tables
- Un espace « expérimentés » avec des plans inclinés, des rails...
- Un pumtrack (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés) avec une piste « débutants » et une piste « expérimentés ». Une attention toute particulière sera dédiée à cet espace unique sur le secteur.
- Un espace terrasse/belvédère qui surplombera l'aire de glisse principale. C'est un espace pouvant accueillir du public mais aussi des animations
- La limite Est du site sera traitée comme un parc paysager en lien avec l'air de glisse et des tables de pique-nique pourraient aussi être installées sur le Nord du site.
- Un espace détente, associatif, de réparation est aussi en réflexion

Le conseil municipal a validé l'avant-projet par délibération n° 2020- 280 pour un montant estimé de travaux de 379 075 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Nationale du Sport a défini ses priorités pour 2021 avec deux orientations particulières à retenir :

- Une gestion territorialisée plus importantes des crédits, en cohérence avec la mise en place de la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport qui s'est traduite en Pays de la Loire par l'installation de la conférence Régionale du Sport

- Le renforcement du soutien aux démarches « éco responsables, au travers d'une nouvelle enveloppe dédiée à la rénovation énergétique et à la modernisation des équipements sportifs structurants

Une enveloppe régionale est dédiée aux équipements sportifs locaux pour un montant de 12 M€ avec notamment la possibilité de financement d'équipements sportifs de proximité en accès libre comme le skate-park.

M. le Maire propose alors à l'Assemblée de solliciter l'obtention d'une subvention pour les travaux de réalisation du skate park dont le montant a été estimé à 379 075 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est établi de la manière suivante :

Financeurs	Montant € HT
Relance à l'investissement – Département de la Vendée	45 173,30 €
Agence Nationale du Sport – Equipements sportifs locaux	100 000 €
Commune de la Barre de Monts	233 901,7 €
TOTAL	379 075 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **donne son accord** sur l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus,
- **décide de solliciter** les aides financières auprès de l'agence Nationale du sport, au titre de la politique nationale du Sport en faveur des équipements sportifs pour l'année 2021.

2020_84 Recrutement de stagiaires – Services Techniques

M. le Maire informe que dans la perspective de la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune, il y aurait l'opportunité d'accueillir, dans les conditions énumérées ci-après, une personne stagiaire au sein des services techniques, issue de l'école de la nature et des paysages de Blois – diplôme d'état de paysagiste (stage conventionné) :

- durée du stage : 10 semaines, du 19 avril 2021 au 27 juin 2021
- conditions de rémunération : conformément à la législation du travail relative aux stages d'une durée supérieure à 2 mois consécutifs ou non, versement d'une gratification, d'un montant égal à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L 241-3 du code de la sécurité sociale.

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement et à procéder au versement, qui sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours (article 6228).

S. GAUVRIT explique que la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts/naturels est indispensable.

Un travail avait été entamé mais n'a jamais abouti car le bureau d'études qui portait la réflexion a disparu !

A partir du document qui sera rédigé, les aménagements pourront être définis.

2020_85 Recrutement de stagiaires – Service animations et événementiels

M. le Maire informe que dans la perspective de l'organisation des événementiels et des animations pour l'avant-saison et la saison 2021, il y aurait opportunité d'accueillir, dans les conditions énumérées ci-après, une personne stagiaire au sein du service Animations - événementiels, issue d'une formation en BTS communication au campus St Felix de la Salle (stage conventionné) :

- durée du stage : 12 semaines, du 10 mai au 31 juillet 2021
- conditions de rémunération : conformément à la législation du travail relative aux stages d'une durée supérieure à 2 mois consécutifs ou non, versement d'une gratification, d'un montant égal à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L 241-3 du code de la sécurité sociale.

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement et à procéder au versement, qui sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours (article 6228).

2020_86 Personnel Communal - Recrutement divers personnels pour besoins saisonniers

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux pour la préparation et le déroulement de la saison estivale, il y aurait lieu d'autoriser dès à présent les recrutements suivants, sur la base de contrats CDD :

- Services techniques :

- ° 27 mois à temps complet ou non complet d'adjoint technique, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 332 et 6 mois à mi-temps (piques-papier), rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 332.

- Services administratifs :

- ° 10,5 mois à temps complet ou non complet d'adjoint administratif, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 332.

- Services Entretien des bâtiments communaux :

- ° 16 mois à temps complet ou non complet d'adjoint technique, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 332.

- Services Restaurant scolaire et accueil périscolaire :

- ° 2 mois à temps complet ou non complet d'adjoint technique, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 332.

- Police municipale :

- ° 3 mois d'agent de surveillance de la voie publique, à temps complet, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 332.

- Animation culturelle :

- ° 3 mois d'adjoint d'animation à temps complet, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 332.

- Animation sportive :

- ° 3 mois d'adjoint d'animation à temps complet ou non complet, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 332.

- Activités nautiques :

° 21,5 mois d'auxiliaire à temps complet ou non complet en vue de compléter les effectifs affectés aux activités nautiques voile, char à voile et canoë, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré maximum 343.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne** son accord sur les dispositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer le(s) contrat(s) individuel(s) correspondant(s),
- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

2020_87 Travaux de requalification urbaine du centre bourg : choix des entreprises

Par délibération n°2020-07 du 13 janvier 2020, le conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Détaillé de requalification du Centre bourg dont les principaux éléments sont décrits ci-dessous.

Par délibération n°2020-282 du 17 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Sur le secteur 1, qui constitue la 1ère phase de réalisation, les orientations sont les suivantes :

- La réalisation d'un parvis de liaison entre la route départementale et le chemin du Querry de même que l'extension du parvis de l'église
- La création d'une façade de liaison avec la salle Cabornon
- Une mise en valeur de l'espace public permettant également d'apaiser la circulation automobile
- La création de logements mais aussi de commerces (et leurs terrasses)
- Une valorisation paysagère ambitieuse.

La procédure de consultation des entreprises a été menée du 7 décembre 2020 au 15 janvier 2021, une première commission d'achats s'est réunie le 8 février 2021, une procédure de négociation avec les entreprises a ensuite eu lieu avec convocation des entreprises le 18 février 2021, la commission d'achats s'est à nouveau réuni le 23 février 2021 afin d'attribuer les deux lots identifiés en tenant compte des critères établis dans le règlement de consultation conformément au code des marchés publics.

La commission d'achats a proposé à M. le Maire de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 VRD : CHARIER BTP pour un montant de **921 300,60 € HT**

Lot 2 Espaces verts : JARDINS DE VENDEE pour un montant de **36 853,10 € HT**

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le choix des entreprises, après analyse par la maîtrise d'œuvre, relatif aux travaux de requalification du Centre bourg,
- **Autorise** M le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises correspondantes.

2020_88 Travaux de construction d'un skate park : choix des entreprises

Par délibération n°2020-280 du 17 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Détaillé et le Dossier de Consultation des entreprises pour le projet de création d'un skate park paysagers dont les principaux éléments sont décrits ci-dessous.

Les différents espaces prévus sont :

- Un espace « débutants » permettant de s'initier à la pratique sur des courbes et quelques équipements types tables
- Un espace « expérimentés » avec des plans inclinés, des rails...
- Un pumptrack (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés) avec une piste « débutants » et une piste « expérimentés ». Une attention toute particulière sera dédiée à cet espace unique sur le secteur.

-Un espace terrasse/belvédère qui surplombera l'aire de glisse principale. C'est un espace pouvant accueillir du public mais aussi des animations

Le marché se décompose en quatre (4) lots :

- Lot 1 : Terrassements et réseaux
- Lot 2 : Skatepark
- Lot 3 : Pumptrack
- Lot 4 : Aménagements Paysagers

La procédure de consultation des entreprises a été menée du 21 janvier 2021 au 22 février 2021. Une commission d'achats s'est réunie le 9 mars 2021 afin d'étudier l'analyse des offres réalisée.

La commission d'achats a proposé à M. le Maire de retenir les entreprises suivantes :

LOT n° 1 : terrassements et réseaux

Offre de BODIN pour un montant de **89 956.19 € HT**

LOT n°2 : Skatepark

Offre de HEUDE pour un montant de **159 000 € HT.**

LOT n°3 : pumptrack

Offre de BODIN pour un montant de **21 445.35 € HT**

Pour le LOT n°4 : aménagements paysagers, la commission d'achats propose de le déclarer sans suite pour motif technique fondé sur une modification du besoin de l'acheteur ainsi qu'un motif juridique. Compte-tenu notamment du développement de nouveaux projets dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 qui auront des liens avec l'aménagement paysager du futur skate park, il y a lieu de modifier la commande, de redéfinir le besoin et donc de déclarer sans suite le lot n°4.

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le choix des entreprises, après analyse par la maîtrise d'œuvre, relatif aux travaux de construction d'un skate park pour les lots 1, 2 et 3 et déclarer sans suite pour motifs techniques et juridiques le lot n°4
- **Autorise** M le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises correspondantes.

S. GAUVRIT informe le conseil que l'association qui gèrera le skate-park sera créée cette semaine.

Le Maire précise que le lot n°4 (aménagement paysagers) n'est pas définitivement abandonné. Une réflexion plus globale (et moins urbaine) doit être menée, notamment avec l'intégration de la réflexion sur la rénovation de la cour d'école et la recherche de solutions techniques plus naturelles (moins d'imperméabilisation, plus d'espaces verts et naturels, plus de biodiversité...).

Il sera aussi recherché des solutions plus économes en entretien.

2020_89 Travaux de restauration des vitraux en pavés de verre et réseaux de ciment armé de l'église Saint Louis : choix des entreprises

Par décision du 14 février 2017, la commune a confié à Mle Nigues, architecte du patrimoine à La Génétouze (85), une mission diagnostic sur le chœur et les vitraux du bâtiment communal de l'église de La Barre de Monts avec pour mission :

- des relevés laser grammétriques,
- le recensement exhaustif des pathologies et désordres sur le chœur (intérieur et extérieur),
- un diagnostic sur le chœur de l'église, sur l'ensemble des vitraux,
- l'établissement d'un projet de restauration et d'assainissement du chœur, et d'un détail estimatif des travaux.

Son diagnostic établi met en évidence trois urgences à traiter, à savoir :

- Urgence n°1 - Pathologie des vitraux en pavés de verre éclaté et réseaux de ciment armé,
- Urgence n°2 – Désordres et pathologies du coeur (maçonnerie, assainissement, toiture),
- Urgence n°3 – Restauration des lambris du coeur, restitution des polychromies.

L'avant-projet définitif (APD) de la 1ère phase de restauration a été validé par délibération n°2020-122.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été adopté par délibération n°2020-279.

La procédure de consultation des entreprises a été menée du 21 décembre 2020 au 29 janvier 2021

Le maître d'œuvre a réalisé l'analyse des offres en tenant compte des critères établis dans le règlement de consultation conformément au code des marchés publics.

Il est proposé au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

Lot 1 Maçonnerie : Entreprise DAGAND pour un montant de 20 944,38 € HT

Lot 2 Vitraux d'art : Entreprise ART DU VITRAIL pour un montant de 80 362,20 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le choix des entreprises, après analyse par la maîtrise d'œuvre, relatif aux travaux de restauration des vitraux en pavés de verre et réseaux de ciment armé de l'église Saint Louis
- **Autorise** M le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises correspondantes.

Sandra GAUVRIT s'interroge sur la date possible de commencement des travaux.

Le Maire répond que l'entreprise s'engage à réaliser les travaux dans les mois suivants la notification du marché.

Isabelle DELAPRE souhaite savoir en quoi consisteront les travaux de maçonnerie, compte tenu du montant de ces travaux.

Le Maire répond qu'il s'agit de travaux spécifiques de maçonnerie en lien avec les vitraux.

D. GUILLEMARD complète en précisant que le ciment fait la valeur des vitraux.

N° 2021_90 : Occupation du Domaine Public Communal – Manège – saison 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Vu l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) disposant que :

"Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

- Vu la demande de Monsieur ROUFFIGNAT tendant à installer un petit manège du 29 mars et pour la saison estivale 2021, place de la Fontaine à Fromentine commune LA BARRE DE MONTS.

- Considérant que l'installation relève du régime des autorisations d'occupation du domaine public ;

- Considérant qu'il appartient au gestionnaire du domaine, si la publicité révèle l'intérêt d'un ou plusieurs concurrents pour l'attribution de l'autorisation, de procéder à une mise en concurrence préalable conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P dans le cadre de la manifestation d'intérêt spontanée de Monsieur ROUFFIGNAT

Un avis de publicité pour une occupation temporaire du domaine public suite à une manifestation d'intérêt spontanée a été publié du 8 février 2021 au 5 mars 2021.

Les caractéristiques de l'occupation sont les suivantes :

- **Lieu d'exécution** : Place de la Fontaine à Fromentine, commune de la Barre de Monts –

Caractéristiques Principales : installation et exploitation d'un petit manège enfantin de Ø 10 m circonférence + caisse contrôle surface totale 81 m²,

- EDF : 20 ampères Triphasé,

- EAU : semi de chargement + tracteur : pour montage et démontage.

- **Conditions d'occupation** : Le lot est mis à disposition en l'état : tous les aménagements sont à la charge de l'occupant ; la structure devra être légère, démontable et traitée contre le feu. Les jeux devront être conformes à la réglementation en vigueur et présenter les autorisations et certificats de sécurité.

- **Redevance minimale d'occupation du domaine public pour la période** : selon les tarifs municipaux 2021

Durée : l'occupation du domaine public est conclue pour la **période du 29 mars 2021 pour se terminer au plus tard le 30 septembre 2020.**

M. Mme ROUFFIGNAT Éric ont fait acte de candidature, respectant les conditions demandées pour l'occupation temporaire du domaine public.

Dans ces conditions, M. le Maire propose à l'assemblée de retenir la candidature de M. et Mme ROUFFIGNAT Éric et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

– **Retient** la candidature de Monsieur et Madame ROUFFIGNAT pour l'installation d'attractions foraines durant la saison estivale 2021,

– **Autorise** M. le Maire à signer tous documents à intervenir entre la Commune et Monsieur et Madame ROUFFIGNAT.

Le Maire précise que l'installation du manège ne sera faite que s'il peut ouvrir (à voir donc en fonction de l'évolution des conditions sanitaires).

Une autre proposition a été reçue mais le candidat s'est finalement désisté.

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de toutes les décisions, prises en vertu du CGCT. Par délibération en séance du 23 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences, telles qu'énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

N°	DATE	OBJET
2021-70	09/03/2021	Fourniture et pose d'une aire de jeux pour enfants - marché PCV COLLECTIVITES : avenant n°1 -1.000,00 € HT, soit 1.200,00 € TTC (montant du marché 28.963,00 € HT, soit 34.955,60 € TTC)
2021-72	09/03/2021	Etude pour la réalisation d'un schéma directeur signalétique avec la SARL AMOS (montant du marché : 7.078,00 € HT)
2021-73	15/03/2021	Travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard à Fromentine marché de travaux avec la SARL MAURICE LEROY et Fils (lot 1 gros œuvre - démolition) Avenant n°2 au marché 11.317,38 € HT (montant total du marché 123.489,04 € HT)
2021-74	19/03/2021	Convention avec le SyDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'action "Audits énergétiques des bâtiments publics" (montant forfaitaire 2.065,00 € HT)
2021-75	19/03/2021	Contrat de maintenance annuel complet avec la Sté CONNEX (montant forfaitaire 4.900,00 € HT)
2021-91	23/03/2021	Mission de contrôle technique, en vue des travaux d'extension de la Mairie et de la reconstruction de la salle du Cabornon avec le bureau SOCOTEC (montant de 2 850 € HT)
2021-92	23/03/2021	Travaux d'extension de la mairie et reconstruction de la salle du Cabornon Mission de Coordination SPS - Convention avec le Bureau VERITAS (montant de 1 656 € HT)

Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner (aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Préemption Urbain)

N°	DATE DECISION	NOM DU VENDEUR ADRESSE TERRAIN	TERRAIN			BATI ou NON BATI
			Référence	Surface (m2)	Prix en €	
2021-67	02/03/2021	MARTIN Jasmine 13 chemin du Grand Logis	AI n°265	2 626	288 000	BATI
2021-68	02/03/2021	KER GENDRON 45 Route de St Jean de Monts	AI n°719	330	42 500	NON BATI
2021-69	05/03/2021	POUPA Régis 5 chemin de l'Archambaud	AO N°153, 154, 155 et 157	506, 152, 488 et 166	135 000	BATI
2021-71	10/03/2021	TOUCHE Annette chemin des Muletiers	AE n°371	1 228	95 000	BATI

Info Coronavirus Covid 19 – point sur la vaccination.

389 courriers ont été envoyés aux personnes âgées de plus de 75 ans.

24 personnes contre la vaccination.

32 personnes ont reçu la 1^{ère} injection et sont dans l'attente de la 2^{ème} injection qui aura lieu entre le 19 mars et le 5 avril.

47 personnes recevront la 1^{ère} injection le 23 mars.

12 personnes sont programmées dès la connaissance d'une date prochaine de vaccination.

12 personnes ont été contactées par le centre de vaccination de Noirmoutier et Nantes.

241 personnes n'ont pas pris contact avec la mairie à ce jour.

B. ROLLAND explique qu'il y a des problèmes de disponibilité des vaccins.

La commune apporte une aide et un soutien aux personnes en difficulté, en leur proposant notamment un moyen de transport pour se rendre vers les centres de vaccination et en les accompagnant si elles n'ont pas de connexion internet.

Les pharmaciens et les médecins vont pouvoir vacciner.

Il souligne le travail des services municipaux et rappelle que la vaccination est une priorité nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sandra GAUVRIT

Pascal DENIS

DELAPRE Isabelle	
LANDAIS Serge	Absent
GAUVRIT Sandra	
GUILLEMARD Dominique	
GUYON Dominique	
ROLLAND Benedict	
CHASSE Jean-Marie	
CHEHADE Habib	
MORDACCI Marie	
ROYER Martine	
CHAIGNEAU-GAUCH Joëlle	
POINGT Martine	
GIRARD Martine	
GIVELET Nathalie	
JALLAT Rachel	
YVON Mickaël	Absent excusé
BLANCHARD Willy	Absent / Procuration
BELLOUMOU Farid	